ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 22930

Texte de la question

Mme Patricia Adam appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées sur les revendications de l'Association des familles de traumatisés crâniens du Finistère (AFTC29) concernant l'insuffisante prise en charge spécifique des enfants traumatisés crâniens. Il semble à présent établi, contrairement à une idée jusqu'ici répandue, que le traumatisme crânien survenant chez des enfants a des conséquences plus graves que chez l'adulte. Or, les familles déplorent l'incompétence des IME, le peu de places en SESSAD, la déficience de l'accompagnement et du suivi de ces enfants. Elles souhaiteraient qu'une mission soit confiée à l'inspection générale des services afin d'effectuer une enquête de même type que celle réalisée pour les adultes en 1996 (rapport de l'IGAS Le Beau), ayant servi de base à la définition d'une politique de prise en charge des traumatisés crâniens adultes. En outre, les familles souhaitent que des crédits soient dégagés dès 2004 en vue de la création de 5 ou 6 centres de ressources pour enfants traumatisés crâniens. Elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelles suite le Gouvernement entend donner à ces revendications.

Données clés

Auteur : Mme Patricia Adam
Circonscription : Finistère (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 22930
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : personnes handicapées
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5953